



Préavis de grève du 15 janvier 2015

Les deux régions Basse-Normandie et Haute-Normandie sont en voie de réunification administrative. Ce projet politique n'implique en rien la fusion des antennes haute et bas-normandes de France Télévisions. Pourtant les salariés assistent bel et bien à une multiplication des mutualisations des contenus qui met en péril notre mission de service public dans sa dimension de proximité. Les événements récents confirment une accélération de cette fusion. Les volumes produits et diffusés diminuent, jusque dans les JT. Les salariés constatent ainsi un appauvrissement des contenus ainsi qu'une baisse globale de l'activité. Ils en craignent les conséquences éditoriales et sociales.

C'est pourquoi ils demandent :

- Le respect du contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre France Télévisions et L'Etat qui définit l'information de proximité comme priorité des antennes régionales.
- La présentation du projet stratégique de la direction pour la Normandie sur la période 2015-2017.
- La présentation du prévisionnel de production pour l'antenne de Basse-Normandie pour l'année 2015.
- La constitution de groupes de travail associant les salariés pour l'élaboration des émissions de 2015.
- La production d'un magazine de la rédaction de Caen dans un créneau hebdomadaire, à une heure de grande écoute.
- La re-localisation de la mensuelle « Enquête de région » avec une émission caennaise et une émission rouennaise.
- Un engagement sur le maintien, en Basse-Normandie, dans leur forme actuelle et non mutualisée de CSports, de Là où ça bouge, des feuilletons et de La voix est libre.
- Remplacement au sein de la rédaction du poste d'un journaliste promu rédacteur en chef adjoint.
- Remplacement systématique de l'éclairagiste en poste.
- Pour le web :
 - o La production quotidienne de contenus vidéos exclusifs.
 - o La création d'un poste au service web sur le budget libéré par le départ du Délégué Régional de Basse-Normandie avec intégration du CDD historique en place.
 - o La présence effective de deux journalistes en permanence dans le service.
 - o L'affectation d'un responsable éditorial au quotidien.
- Pour la nouvelle émission Normandie matin :
 - o L'indexation complète et un temps de recherche dédiés pour le service de la documentation.
 - o La présence de 2 OPV.

A défaut de réponses satisfaisantes sur ces demandes, les organisations syndicales CGT, FO et CFDT appellent les salariés de France 3 Basse-Normandie à cesser le travail pour une durée de 24h00 à compter du jeudi 15 janvier 0h00.

Caen, le 9 janvier 2015

Pour la CFDT

M.-L. Gressier

Pour la CGT

C. Gauberti

Pour FO

F. Ormaix

francetélévisions
Olivier GODARD
Directeur des ressources humaines
France 3

*Reçu ce jour en mains propres
avec les réserves d'usage*